



Séance du 29 octobre 2013

COMPTE RENDU

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusés : Madame Marie-France BUGEAUD et Monsieur Jean-Michel RABREAU qui a donné pouvoir à Monsieur Damien CLAVIER

Monsieur Bernard PIVETEAU a été nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2013 a été adopté.

1°/ Lotissement Hommeau 2 – Devis du SyDEV

Les devis du SyDEV pour les travaux d'extension du réseau électrique (21 419 €) et pour les travaux d'éclairage (9 025 €) ont été approuvés.

2°/ Lotissement Hommeau 2 – Prix de vente

Compte-tenu du coût des travaux d'aménagement, le prix de vente est fixé à 49 € TTC/m² (vote à bulletins secrets – 13 votants – 10 voix pour 49 € - 3 voix pour 48 €)

3°/ Enquête publique pour le déclassement du terrain derrière l'ancienne mairie

L'enquête publique a eu lieu du 10 au 24 octobre dernier. Aucune remarque n'ayant été formulée et le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable, la parcelle concernée est déclassée.

4°/ Groupement de commandes pour l'achat des produits d'entretien

Un groupement de commandes va être constitué avec l'ensemble des communes du canton afin de bénéficier de tarifs plus avantageux pour l'achat des produits d'entretien.

5°/ Assainissement la Guierche – la Girarderie - la Brossière

Suite à l'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'assainissement dans les villages de la Guierche, la Girarderie et la Brossière, l'entreprise SAS 2LM de la Haye Fouassière a été retenue pour un coût de 5 050 € HT (maîtrise d'œuvre pour le réseau) et de 4 875 € HT (maîtrise d'œuvre pour la station d'épuration)

6°/ Renouvellement de la convention avec Véolia Eau pour l'entretien des installations de la lagune

Véolia Eau intervient régulièrement à la lagune afin d'entretenir le dégrilleur, le bac à graisse et le poste de relèvement. La convention existante est renouvelée pour la période de 2014 à 2016. Le coût de la prestation est fixé à 2 680 € HT / an.

7°/ Contrat d'assurance

Suite à la consultation lancée pour la révision des contrats d'assurance, GROUPAMA est retenue pour le lot "dommages aux biens" et la SMACL est retenue pour les lots "Responsabilité civile", "Protection juridique" et "Véhicules à moteur". La cotisation annuelle s'élèvera à 5 004 €, avec franchise

8°/ Convention avec la CAF pour le périscolaire

La CAF ne verse plus la participation de 1.50 € ou de 3 €/enfant et par jour pour les mercredis et les petites vacances. En échange, elle versera une subvention annuelle de 3 000 € pendant 3 ans. Cette période devra être mise à profit afin d'étudier une nouvelle tarification suivant le quotient familial.

9°/ Contrat Paysage Rural – demande de subvention

Dans le cadre du Contrat Paysage Rural, la commune s'est engagée à effectuer 9km de plantations (haies d'alignement et haies sur paillage biodégradable) sur 5 ans. 674m vont être réalisés d'ici la fin de l'année. Une subvention va être sollicitée auprès du Conseil Général.

10°/Convention avec la fourrière "le Hameau canin"

Il n'existe pas de fourrière animale sur la commune ce qui pose des difficultés en cas d'animaux en divagation. Une convention va être signée avec le Hameau Canin pour la prise en charge de ces animaux.

11°/ Personnel communal – Protection sociale

Une convention va être signée avec SMACL Santé afin de permettre aux agents qui le souhaitent de cotiser à cette mutuelle.

12°/ Personnel communal – création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

L'agent des services techniques en arrêt maladie depuis fin mai va reprendre à travailler à mi-temps. Afin de pallier au surcroît de travail, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe est créé pour une mission temporaire. Il sera pourvu par la personne effectuant déjà le remplacement de l'agent en arrêt maladie.

13°/ Personnel communal – Modification temps de travail

A la cantine, le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 7h30 est transformé en poste d'une durée hebdomadaire de 9h. Et le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 5h00 est transformé en poste d'une durée hebdomadaire de 7h.

14°/ Redevance d'occupation du domaine public réseau gaz

Une redevance de 302.94 € sera versée par GrDF

QUESTIONS DIVERSES

- Taxe aménagement

Un diaporama a été présenté sur la taxe d'aménagement. La décision sur son instauration ou non sera prise lors du prochain conseil municipal.

- Coussin berlinois

Des devis vont être demandés afin de poser des coussins berlinois sur la rue du point du Jour pour faire ralentir les véhicules

- Méthanisation

Le site pressenti sur Vendrennes est abandonné. L'entreprise cherche un autre lieu d'implantation

- Terrain de foot

Etudier ce qui pourrait être fait afin d'assainir devant les vestiaires (boueux)

- Travaux sur la place de l'église

Du ciment va être mis sur les places de stationnement. Les travaux sont confiés à l'entreprise ROUSSELOT.